

Le système bancaire italien

Le système bancaire italien présente des caractéristiques uniques en Europe, qu'une particularité presque incongrue illustre bien : la Banque centrale, régulateur des banques, est intégralement détenue par des institutions financières et des fondations¹. Il se divise en établissements commerciaux, constitués sous forme de sociétés par actions, en établissements coopératifs dont les « actionnaires » disposent d'un unique vote, quelle que soit leur participation au capital, et enfin des banques mutualistes, régies par une législation spécifique et qui ne sont pas des organisations à but lucratif mais agissent pour le bénéfice de leurs membres. Le secteur est très éclaté puisque les cinq plus grandes banques ne détiennent guère plus de la moitié des actifs.

Mais la principale originalité du pays est ailleurs : les capitaux bancaires sont quasiment exclusivement privés, un cas unique dans les grands pays européens. Deux raisons à cela :

- Alors que les administrations publiques détenaient 68% des actifs bancaires au début des années 90, une gigantesque vague de privatisation réalisée sur dix ans a mené ce chiffre à 0 ou presque à partir de 2005.
- Pendant la crise financière de 2008, et contrairement à ses partenaires européens, l'Etat italien n'a pas eu besoin de nationaliser ses banques. L'Etat italien affiche, en effet, un des plus faibles taux de soutien public aux banques, avec à peine 0,3% du PIB sous la forme de Tremonti Bonds. Par contraste, en intégrant les garanties, les contributions du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la France s'établissent à 53,6%, 17,1% et 4,4%.

Cette résistance face à la crise s'explique par une activité très traditionnelle, focalisée sur la banque de détail, le financement du très dense tissu industriel italien, l'absence de bulle immobilière, la politique commerciale saine et équilibrée des banques et, peut-être aussi par une gouvernance exclusivement privée. Ainsi, les prêts représentent 60% des actifs des banques italiennes, contre 28% en France ou en Allemagne. En outre, les banques italiennes n'ont pas une activité de banque d'investissement très développée, ni d'opérations internationales importantes. La seule exception est Unicredit qui, dans les années 2000, s'est lancée dans une vaste politique de croissance externe, matérialisée notamment en 2005 par la fusion avec la grande banque allemande HVB, très implantée dans les pays de l'Est. C'est donc sans surprise cette banque qui a le plus souffert durant la crise des *subprimes*.

La situation a radicalement changé avec la crise des souverains entamée en 2010. En effet, la grande force de la dette publique italienne, à savoir son financement essentiellement domestique, est devenue son talon d'Achille quand les stress tests ont révélé que les banques italiennes détenaient des dizaines de milliards d'euros d'emprunts d'Etat. En imposant des recapitalisations appuyées sur la valeur de marché de cette dette, l'EBA a déclenché la colère des banques, qui ont envisagé de saisir la justice contre la décision de l'EBA, mais qui ont fini par plier et ont levé des capitaux très importants. Les banques les moins bien capitalisées et détentrices de portefeuilles de BTP proportionnellement importants (par exemple Monte dei Paschi di Siena, la plus vieille banque du monde, ou Banca Popolare di Milano) ont alors dû recourir au soutien de l'Etat, dans une espèce de quintessence du cercle vicieux Etat – banque.

¹ Certains établissements demandent même l'inscription à la valeur de marché de leur participation dans la Banque centrale, valeur qui a fortement augmenté avec la hausse du cours de l'or. Ainsi, pour Intesa, la plus grande banque du pays qui détient 30% de la Banque centrale, le gain pourrait approcher 10Mds€! La cession des actions a également été envisagée. Les chiffres exacts de détention ne sont pas publics et le moins que l'on puisse dire c'est que la Banque centrale ne fait pas preuve d'une grande transparence sur cette question...





La situation des banques italiennes est donc aujourd'hui principalement conditionnée par les enjeux règlementaires. Leurs activités commerciales traditionnelles se comportent en effet de façon « naturelle », avec des rendements qui suivent le cycle économique, qui sont moins élevés que la moyenne européenne mais aussi nettement moins volatils. Ce sont donc les contraintes imposées à ces banques par Bâle III (les banques italiennes ont un ratio Tier 1 de l'ordre de 9%, en dessous de la moyenne européenne) et leur détention de dettes souveraines qui vont déterminer si elles peuvent rester actives en l'état ou si de nouvelles recapitalisations et consolidations sont nécessaires. Une chose est certaine : le business model sous-jacent, le financement de l'économie italienne, reste robuste. Il ne faudrait pas que, sous la pression règlementaire, pour chercher à maintenir le même ROE mais avec un capital plus important, les banques italiennes soient incitées à faire ce qu'elles avaient jusque-là réussi à éviter : chercher du rendement et une diversification hasardeuse dans des activités qu'elles connaissent mal.



www.axiom-ai.com